

Palestine

s o l i d a r i t é 

n°37 - automne - 2013

la mascarade des négociations

Depuis cet été, l'Autorité palestinienne et le gouvernement israélien ont repris officiellement des discussions. C'est la dixième fois en vingt ans depuis les accords d'Oslo que le « processus de paix » est relancé.

Pourquoi cette reprise aujourd'hui ? Les États-Unis ont poussé les Palestiniens à revenir à la table de négociation - sans aucune condition - alors que Barak Obama avait exigé d'Israël au début de son premier mandat l'arrêt de la colonisation. Il y avait renoncé par la suite, sous la pression sioniste. C'est alors que les Palestiniens se sont tournés vers l'ONU afin d'y être admis et entendus. Les révoltes et révolutions arabes déstabilisant un peu plus la région ont remis au centre des enjeux la nécessité d'un règlement de la question palestinienne, même si celle-ci est occultée par d'autres crises régionales. Non pas qu'une paix en Palestine permettrait de régler tous les conflits régionaux, mais elle pourrait y créer un climat favorable. Ainsi un accord même à minima redorerait le blason des États-Unis.

Alors, pourquoi Mahmoud Abbas a-t-il accepté le risque d'un échec annoncé ? Parce que les Palestiniens sont toujours aussi divisés, qu'il n'a aucune autre stratégie pour son peuple, qu'il n'a pas su capitaliser le mouvement de soutien exprimé par la communauté internationale lors du vote de 2012 à l'ONU et qu'il est sous la pression des donateurs occidentaux. Pour les Israéliens, un processus sans condition et sans terme, c'est exactement ce qu'ils souhaitaient afin de poursuivre leur œuvre sur le terrain. Qu'en est-il des « négociations » ? Yasser

Abed Rabbo, négociateur palestinien depuis Oslo, relate un durcissement de la position israélienne. Celle-ci exige des garanties sécuritaires extravagantes (maintien d'une présence militaire dans la vallée du Jourdain, des blocs de colonies, du Mur, présence militaire sur le sommet des montagnes, contrôle de l'espace aérien...) avant de traiter du tracé des frontières. Quant à Jérusalem et au sort des réfugiés, il n'en est pas question. D'autre part, en toile de fond, Benjamin Nétanyaou exige que les Palestiniens reconnaissent le caractère juif de l'État d'Israël : si tel était le cas que deviendraient les Palestiniens d'Israël et le droit au retour des réfugiés ? Cette position dure n'est en fait possible que parce que la superpuissance américaine n'utilise pas les leviers qui permettraient de fixer les conditions d'une réelle négociation.

Pendant ce temps, sur le terrain, Gaza est asphyxié avec la fermeture de la frontière par l'Égypte qui ne laisse même plus passer les étudiants ; Gaza est aussi assoiffé par Israël qui assèche les réserves d'eau pour vendre au prix fort l'eau potable. En Cisjordanie et Jérusalem-Est, une ONG chiffre à 70 % pour ce semestre la hausse des constructions et mises en chantier israéliennes dans ces territoires par rapport à la même période en 2012.

Malgré ce contexte, la résistance continue sous de multiples formes, que ce soit celle des prisonniers, des manifestants des villages étouffés par le Mur, ou par le développement de réseaux de solidarité. ■

Mascarade : (fig.) actions, manifestations hypocrites ; mise en scène fallacieuse, trompeuse (*Le Robert*).

AFPS 44

Maison des Associations
21 allée Baco 44000 Nantes
02 51 72 01 23
afpsnantes@wanadoo.fr
permanences :
lundi 18 h - 20 h

www.afps44.france-palestine.org
www.france-palestine.org

plan Praver

un plan contre les Bédouins

Que signifie « être un Bédouin » ?

« Appartenir à une famille et une tribu, avoir un espace ouvert, avoir la liberté de vivre suivant une agriculture traditionnelle comme les aïeux, maintenir nos traditions et nos valeurs, être généreux et offrir l'hospitalité, être patient, s'entraider les uns les autres. L'importance de la terre est primordiale, les gens sont liés à la terre, c'est une part de notre dignité. »(*)

Ce peuple arabe semi-nomade est présent depuis le V^e siècle avant J.C. dans les déserts du Néguev, du Sinaï, de l'Arabie Saoudite et de la Syrie. Ils bougent suivant les saisons mais ils ont un domicile et reviennent sur leur lieu d'habitation au bout de quelques mois.

Les Bédouins du Néguev

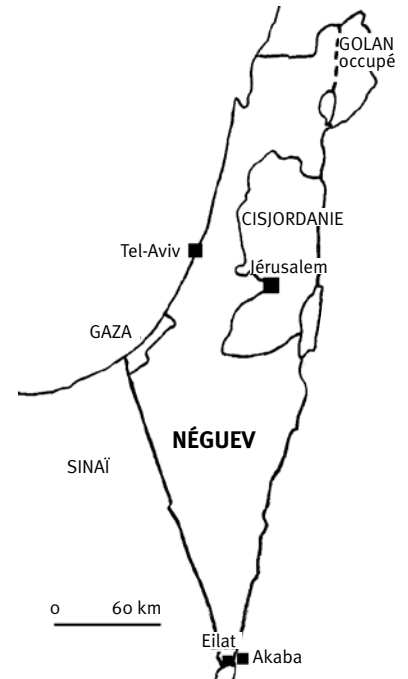
Depuis la création de l'État d'Israël en 1948, les Bédouins du Néguev font partie de cet État qui leur a accordé la citoyenneté israélienne en 1954.

Quelques chiffres :

- 195 000 vivent dans le Néguev ; soit 30 % de la population sur 2 % de la superficie de cette région ;
- 105 000 vivent dans des « cités », où l'on trouve le taux de chômage et le taux de criminalité le plus élevé ;
- 90 000 vivent dans 45 villages non reconnus, privés des services de base : eau, électricité, assainissement, hôpitaux etc. ;
- 67 % vivent sous le seuil de pauvreté (contre 20 % de la population d'Israël) ;
- la mortalité infantile est de 15 ‰ (2,9 ‰ pour la population d'Israël) ;
- 70 % des enfants quittent l'école prématurément.

Une marche inexorable vers la destruction de leur civilisation

Avant 1948 les Bédouins vivaient et élevaient leurs animaux sur la majeure partie du Néguev, revendiquant des droits ancestraux sur la terre. Dans les décennies suivantes, l'État d'Israël s'est accaparé la presque totalité de la terre. En 1963 déjà, le général Moshé Dayan déclarait : « Nous transformerons les Bédouins en un prolétariat urbain, dans l'industrie, les services, la construction. » Ils ont tout fait pour résister : 3 200 procès ont été perdus dans les années soixante-dix, rejetés au motif qu'il n'y avait pas de droit de propriété écrit. Des documents cadastraux ont été « perdus » lors du déménagement des archives de Be'ersheva à Tel-Aviv. Israël ne reconnaît la propriété de la terre dans le Néguev que si le propriétaire est en mesure de présenter un document fourni par l'administration mandataire britannique avant 1921. Très peu de Bédouins possèdent ce document. Pourtant beaucoup ont des titres de proprié-



té datant de l'époque ottomane, certains vieux de trois cents ans. D'autres ont eu des titres dans les années trente. Mais ils n'ont aucune valeur aux yeux d'Israël. Tout ceci explique l'existence de villages illégaux aux yeux de l'administration israélienne.

En 2003 Ariel Sharon, parlant du Néguev, déclare : « Nous sommes en train de perdre les terres que nous n'occupons pas ».

L'année suivante il lance le projet « développement du Néguev » (2 milliards de dollars). Mais derrière cette propagande sioniste le véritable but était la judaïsation du Néguev, proche d'une opération de destruction de civilisation : placer le maximum de Bédouins dans des zones urbaines. En contrepartie, un

On rencontre également des bédouins en Cisjordanie.



La question syrienne

petit nombre de colons sera placé là en vue de la militarisation de la région.

En 2004, Sharon toujours, promulgue la « loi d'expulsion », une des plus scélérates de l'occupation israélienne puisqu'elle considère les Bédouins comme des « occupants ».

En 2008 le gouvernement demande au juge Eliezer Goldberg de faire des propositions pour résoudre le problème des Bédouins. Celui-ci recommande de reconnaître beaucoup de leurs villages, étant donné leurs liens historiques à la terre.

Pourtant en 2009 le gouvernement charge Ehud Praver, représentant le conseil national de la sécurité, de « s'occuper » de 35 des villages non reconnus. Totalement mis en application ce plan aboutira au déracinement de 40 000 Bédouins israéliens, vivant dans ces villages, et qui seront relogés dans 7 cités construites spécialement pour eux.

Pour comprendre et mesurer l'ampleur de ce plan, il est nécessaire d'y voir un pur prolongement de la Nakba. La Nakba n'est pas un moment de l'histoire du sionisme, mais un processus continu pour l'application de cette idéologie. ■

(*) d'après Harriet Sherwood dans *The Guardian* du 3 novembre 2011

Bien que condamné en juillet 2012 par le parlement européen et par le comité pour l'élimination des discriminations raciales de l'ONU le 13 mai 2013, la Knesset approuve le plan Praver par 43 voix contre 40 en première lecture le 24 juin 2013. Il faut trois votes favorables pour que ce plan soit définitivement adopté. Alors signez la pétition en ligne : www.france-palestine.org/Arretez-le-Plan-Praver

Démocrates et progressistes ont pu se disperser en se positionnant sur le conflit syrien : soutien à la résistance armée contre un dictateur qui massacre son peuple, soutien à l'opposition démocrate, soutien à l'homme fort de Damas qui a maintenu l'unité de la Syrie et n'a pas signé la paix avec Israël.

Les Occidentaux (notre Président n'étant pas en reste), prétextant du blocage par la Russie des résolutions à l'ONU, ont failli lancer une intervention armée sans mandat, suite à l'utilisation de gaz lors de bombardements par le pouvoir syrien. Pour Hubert Védrine, c'était la crédibilité de l'Occident qui était en jeu. Même Rony Brauman qui s'était opposé à l'intervention en Libye s'est rallié à cette option. Rappelons qu'en mai 2011, moins de deux mois après le début du soulèvement syrien et de sa terrible répression, l'Union Européenne sanctionnait déjà la Syrie par un large embargo.

Pour nous, défenseurs des droits des Palestiniens qui nous appuyons sur la légitimité des résolutions onusiennes, il était difficile de soutenir un tel scénario. Comme le souligne l'AFPS, dans son communiqué du 3 septembre, « personne ne semble vouloir faire le rapprochement avec la paralysie de l'ONU sur le dossier palestinien du fait du veto américain. »

Ce n'est pas la première fois que nous dénonçons ce « deux poids, deux mesures » de la politique occidentale ; c'était le cas pour la Libye, ça l'est pour la Syrie. Le massacre de populations civiles à Gaza en 2008/2009 par l'occupant israélien n'avait suscité aucune mesure concrète de rétorsion par ces mêmes Occidentaux. Par la suite, le rapport Goldstone, qualifiant les massacres commis par Israël de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité avec l'utilisation de bombes au phosphore blanc,

suscita un veto des États-Unis à toute motion. On assista même, de la part de l'Europe, au rehaussement du niveau des accords avec Israël.

Plus largement, le surarmement par les grandes puissances des pays de la région depuis des années, pèse lourd dans leurs responsabilités sur l'usage d'armes de destruction de plus en plus massive. Pour l'AFPS « la question de la prohibition des armes nucléaires et chimiques ne peut se limiter à la Syrie et à l'Iran, elle concerne tous les pays de la région, et au premier chef Israël. L'arsenal nucléaire d'Israël, seule puissance nucléaire de la région, constitue une menace permanente pour la paix et ne peut qu'inciter à une folle course à l'armement ». Israël ne reconnaît pas détenir d'armes nucléaires et chimiques, alors que c'est un secret de polichinelle, et par là même n'adhère à aucun organisme international de contrôle de ces armes.

Les Occidentaux et Israël⁽¹⁾ adoptent ainsi une attitude belliciste qui leur permet de maintenir le contrôle de la région.

Pour l'AFPS et les défenseurs des droits des Palestiniens, « Notre ligne de conduite repose sur le droit international comme base de résolution des conflits et sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En ce sens nous croyons en la capacité des peuples à se mettre en mouvement et à faire l'histoire quelles qu'en soient les vicissitudes dramatiques ».

Pour l'heure, le plateau du Golan syrien est toujours occupé par Israël et les réfugiés palestiniens de Syrie⁽²⁾ - pris en tenaille dans le conflit syrien - se retrouvent pour une part d'entre eux une nouvelle fois sur le chemin de l'exode. ■

(1) En 2012, Israël devient 4^e pays exportateur d'armes devant la France.

(2) cf. Palestine Solidarité 44, n°35 automne 2012.

les parrainages s'amplifient

Plus de 5 000 Palestiniens sont détenus par l'occupant israélien. La campagne de parrainage lancée il y a plus d'un an pour soutenir les prisonniers a été un succès avec plus de 2 300 volontaires à ce jour dont 79 en Loire-Atlantique.

Sur le département, des réunions sont organisées pour échanger ensemble et se donner des idées pour le contenu des lettres. Lors de la dernière rencontre, le parrainage a été décrit comme un geste d'humanité et de solidarité politique.

L'envoi de cartes postales, de photos, dessins... peuvent égayer les murs tristes de leur prison.

Lorsqu'un détenu est libéré, son parrain en est informé et il reçoit la fiche d'un autre détenu, C'est ce qui est arrivé à deux d'entre nous.

Les prisonniers nous répondent rarement car ils n'ont droit qu'à une lettre par mois, qu'ils réservent évidemment à leur famille. Cependant, plusieurs parrains ont eu la bonne surprise de recevoir une réponse. Ce qui prouve qu'ils reçoivent nos courriers.

Pierre Riou, conseiller municipal des Sorinières, est allé en Palestine en avril 2013 où il a rencontré la famille du détenu palestinien qu'il parraine. À son retour, il a parlé de son voyage lors d'un Conseil municipal.

› **Lors de ton intervention au Conseil municipal, tu as parlé d'émotions et de tristesse, peux-tu expliquer ?**

Émotions, car j'ai vu des Palestiniennes et des Palestiniens sous la menace permanente des soldats israéliens qui sont à proximité de leur village pour « protéger » les colons qui prennent leur liberté, leurs biens (eau, terrains, oliviers...). Voir ce peuple palestinien – jeunes et moins jeunes - aussi déterminés à lutter contre cette violence, cette barbarie... Malgré les répressions,

ils continuent la lutte non-violente au quotidien avec un courage extraordinaire.

Tristesse, car c'est un beau pays où tous ces peuples devraient pouvoir vivre dignement. Les colons sont venus et viennent toujours de différents pays pour envahir la Palestine et chasser les Palestiniens de chez eux.

Tristesse, car les Israéliens sont encouragés et aidés militairement par beaucoup de pays et en premier les États-Unis. Dernièrement, voir le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, aux côtés du Premier ministre israélien Nétanyahou, de même que François Hollande qui l'a reçu à l'Élysée, c'est la honte !

› **Tu parraines un prisonnier et tu as pu rencontrer sa famille ?**

J'ai rencontré sa maman à Nil'In, elle avait peur, craignant des représailles. Il a fallu qu'elle soit rassurée par un homme du village avant que je puisse la saluer et prendre des photos. Il faut dire qu'elle subit un harcèlement en permanence de la part des militaires au téléphone et lors de leurs fréquentes patrouilles dans le village.

Cette dame a ses deux fils en prisons depuis plus de dix ans.

› **Comment être actif, ici en France, en solidarité avec les Palestiniens ?**

La solidarité est un mot qu'il faut faire vivre. Mon voyage d'avril 2013 me permet de parler de la réalité de la vie des Palestiniens. J'ai témoigné de ce voyage au Conseil municipal et nous avons organisé une soirée-débat aux Sorinières en octobre.

Si vous souhaitez vous aussi parrainer un prisonnier palestinien www.france-palestine.org/ Parrainer-un-e-prisonnier-e



Pierre Riou et la mère du prisonnier qu'il parraine.

M. a reçu la réponse suivante (extraits) :

« Je te remercie toi et tes amis pour ce que vous faites pour moi et le peuple palestinien. Je voulais te dire que je suis très heureux de tes courriers, surtout le dernier quand tu m'as dit que tu étais venue en Palestine, heureux de tes photos de Jérusalem et de Bethléem. J'aurais souhaité que tu visites mon village et que tu rencontres ma famille. Chère M., j'espère que lors de ta prochaine visite, le gouvernement

palestinien existera et que nous serons libérés de la colonisation. Nous sommes un peuple et sommes capables d'avoir une vie heureuse. Nous aimons tous les peuples et nous pouvons rendre service à tous, mais sans la liberté, on ne peut rien faire, ni pour soi, ni pour l'autre.

Excuse-moi d'écrire en arabe et pas en anglais. Je te remercie beaucoup. »

canton de La Chapelle-sur-Erdre 10 ans de coopération

Depuis des années, plusieurs collectivités de Loire-Atlantique sont engagées dans la coopération avec la Palestine. Les villes de Rezé et Bouguenais, de même que récemment le Conseil général y participent de manière officielle dans le cadre de la Coopération décentralisée. Les communes du canton de La Chapelle-sur-Erdre et une institution spécialisée ont mis en place avec l'AFPS une autre formule.

En 2003 quand cinq membres de l'AFPS du canton se rendent à Jenin, un an après l'attaque des forces israéliennes, ils trouvent un champ de ruines sur un tiers du camp. L'opération « Remparts » de l'armée israélienne a fait 72 morts et des centaines de blessés. Ils rendent aussi visite au Président Arafat assiégé dans la « Moqata » au milieu des gravats et des carcasses de voitures écrasées par les chars israéliens. De retour à Jenin l'année suivante, nous constatons que la reconstruction du camp est presque achevée avec les fonds des pays du Golfe, mais les traumatismes et les plaies humaines sont profondes malgré la volonté farouche de résister.

L'AFPS est sollicitée pour soutenir les projets de deux associations : « Not to Forget », une association de femmes qui organise des activités pour les enfants du camp et « Locore » une organisation qui apporte des soins aux nombreux handicapés. C'est avec l'appui financier des communes que nous pouvons répondre

à ces demandes : Treillières dans un premier temps puis Grandchamp-des-Fontaines, La Chapelle-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre. Le Conseil général et la Région contribuent également permettant de fournir des équipements à ces deux associations.

Au-delà du soutien financier, des liens se tissent des deux côtés

Chaque année, c'est une délégation palestinienne qui est accueillie ou une délégation française qui se rend sur place pour découvrir la réalité de l'occupation. Ces contacts répétés permettent de créer des liens amicaux et de mettre des visages et des noms sur une réalité catastrophique. Du côté des élus, tous les maires du canton et de nombreux conseillers municipaux sont allés à Jenin et ailleurs en Palestine. Une prise de conscience s'est ainsi développée dans la population et chez les élus. Le Théâtre de la Liberté de Jenin a pu donner une représentation à Grandchamp. À plusieurs reprises, les communes ont voté des motions pour la fin de la colonisation et l'application du droit.

Un partenariat multiple

La commune de La Chapelle organise tous les deux ans une manifestation autour du handicap. C'est tout naturellement que l'idée d'y associer les partenaires palestiniens s'est imposée. C'est aussi l'occasion d'impliquer un institut spécialisé de la commune : « La Buissonnière » qui dépend de l'Association

des paralysés de France et travaille avec des enfants handicapés. En 2013, deux personnes handicapées du camp ont participé aux activités de sport adapté tout en découvrant diverses organisations du secteur. Dans le même temps, deux praticiens de « LOCORE » suivent pour la deuxième année une formation avec un kiné de la Buissonnière et un médecin orthopédiste dans différentes institutions autour de Nantes. En Palestine, les contacts établis se poursuivent sur le plan médical par le biais d'Internet.

Vers une coopération croisée avec la Pologne

La commune de La Chapelle-sur-Erdre est jumelée avec Bychawa, une ville polonaise. En 2014, une délégation de la commune visitera Bychawa pour une rencontre autour de la question du handicap et pour la première fois des Palestiniens de Jenin participeront à cette rencontre. Rêvons que ce soit le point de départ d'une coopération franco-palestinienne et polonaise.

Au moment où s'engage la campagne pour les élections municipales de 2014, cette expérience démontre que la solidarité internationale n'est pas une question de budget, c'est un état d'esprit. Le conseil municipal d'une ville ou même d'un village n'a pas seulement pour mission de gérer les questions de la vie quotidienne, il peut avoir un rôle d'ouverture aux grands problèmes de notre époque. ■

retour de Palestine

En avril 2013, l'AFPS 44 a organisé une mission « Découverte et rencontres » de 10 jours en Palestine avec 18 personnes dont 3 élus municipaux et un député, M. Ménard. Mieux comprendre la situation sur le terrain est un des objectifs de ces déplacements qui répondent aussi à la demande des Palestiniens : « venez nous voir et témoignez chez vous de ce que vous avez vu ».

› **Michel Ménard, vous avez participé en avril 2013 à une mission en Palestine et Israël organisée par l'AFPS, qu'est ce qui vous a incité à aller sur place ?**

Il suffit d'allumer la radio ou la télévision pour que le conflit israélo-palestinien s'impose à nous dans toute sa violence et sa brutalité.

De plus, mon mandat m'a donné l'occasion de rencontrer des associations qui œuvrent sans relâche à la recherche de solutions pérennes pour ces territoires. Elles m'ont aidé et m'aident encore à appréhender toute la complexité de la situation. Aussi, depuis ma réélection en juin 2012, j'ai décidé de m'investir davantage sur ce sujet en rejoignant le groupe d'études à vocation internationale France-Palestine à l'Assemblée nationale.

Au-delà des discussions et des débats avec des spécialistes ou des militants, toujours passionnants et enrichissants, il était temps pour moi de me rendre compte par moi-même de la réalité des choses. Lors d'un échange avec l'AFPS 44, j'ai émis le souhait de participer à l'une de leurs missions sur le terrain. Celle

d'avril 2013 était donc une opportunité à ne pas manquer.

› **Votre voyage a-t-il modifié ou confirmé votre vision de la situation ?**

Il faut être honnête, dix jours c'est trop court pour avoir une vision totalement objective de la situation et en saisir tous les enjeux. Je considère néanmoins que c'est suffisamment long pour constater le sort inacceptable réservé aux Palestiniens. En effet, que ce soit en discutant avec la population ou en visitant les territoires, j'ai pris toute la mesure du poids de l'occupation israélienne et des brimades, devenues monnaie courante...

› **Qu'est ce qui vous a le plus marqué ?**

La visite de Ni'ilin, un village agricole de 5 000 habitants situé à l'ouest de Ramallah.

Depuis 1948, il a perdu 80 % de son territoire. Les paysans ne sont pas restés passifs : ils ont tenté de protester pacifiquement contre le vol de leurs terres en organisant des manifestations. Mais une fois de plus la violence a été la seule réponse qu'ils ont obtenue : entre 2008 et 2013, cinq jeunes ont été tués par l'armée. L'arbitraire est devenu le quotidien des habitants.

› **Selon vous, comment la France peut-elle intervenir pour aller vers une paix juste et durable ?**

Pour beaucoup de pays dans le monde, la France

continue à jouir du statut de « patrie des droits de l'homme et du citoyen ». Une telle réputation ne vient pas de nulle part, elle se mérite, certes, mais surtout elle s'entretient. Nous l'avons montré récemment à l'occasion du conflit syrien. Pour aider à une paix juste et durable, la France doit, à mon sens, faire preuve de courage en portant haut et fort ses positions, même si elles ne font pas toujours consensus. Elle a montré qu'elle en était capable lorsqu'elle a défendu en novembre dernier, avec d'autres, l'admission de la Palestine au statut d'État non-membre observateur à l'ONU. Elle doit agir en concertation avec ses partenaires européens et chercher des alliés mais ne pas hésiter pour autant à être le fer de lance du mouvement.

› **En tant que député, quels moyens d'actions avez-vous pour peser sur l'application du droit par Israël ?**

Via des courriers ou des questions écrites, nous attirons l'attention du ministre des Affaires étrangères mais également du Président de la République, sur les engagements qu'ils ont pu prendre précédemment sur cette question.

Nous leur demandons aussi parfois de clarifier leur position sur des sujets très précis tels que l'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes. Enfin, nous nous efforçons autant que possible d'être le relais des associations pour ces problématiques. ■



Une jeune de retour de mission fait part de son ressenti

Une terre grignotée qui se réduit comme une peau de chagrin. Zones militaires sécurisées et extensions de colonies en Cisjordanie, zones de fouilles pour retrouver les traces du roi David et impossibilité d'obtenir un permis de construire pour agrandir sa maison et y accueillir la famille qui s'accroît, à Jérusalem-Est : voici un ordre de démolition de votre maison. Démolissez-la vous-même ou ça vous coûtera jusqu'à des dizaines de milliers de dollars pour la faire démolir par les bulldozers israéliens.

Une occupation sournoise et perverse : dans la vallée du Jourdain, l'eau vous coule sous les pieds, mais vous n'avez pas le droit de creuser de puits et vous devez acheter l'eau en faisant des kilomètres car les accès les plus directs sont bloqués.

Une répression violente de la résistance populaire non-violente à Bilin, Ni'lin, Nabi Saleh : pour empêcher les manifestations pacifiques contre le Mur et l'occupation, on tue, on blesse (en visant les jambes pour rendre handicapé), on emprisonne sans aucun respect du droit des prisonniers.

Une justice à deux vitesses : un soldat israélien qui reconnaît avoir tué un enfant palestinien de dix ans à Ni'lin alors qu'il n'était pas menacé mais parce qu'il ne pouvait pas se « dégonfler », s'en tire sans aucune peine, un colon qui tue un Palestinien reste quelques jours en prison, tandis qu'un Palestinien prend jusqu'à dix ans de prison pour jet de pierres.

La haine des colons idéologistes : à Hébron, des enfants de colons attaquent des enfants palestiniens qui se rendent à l'école, les poussent dans des escaliers, les blessent.

La négation de l'histoire des Palestiniens : dans un musée sur l'histoire de St Jean d'Acre, on passe de la période des Croisés à l'après 1948, et quand on demande au guide du musée des explications sur l'avant 1948, on se voit répondre qu'il n'est pas autorisé à nous en parler.

La liste est longue...

Pour se rendre compte de l'ampleur de l'ignominie, il fallait venir voir sur place et rencontrer tous ces Palestiniens qui nous accueillent à bras ouverts. Merci l'AFPS pour ce voyage. ■

Union Européenne

Vers la fin des aides aux colonies ?

Le 19 juillet 2013, l'Union Européenne publiait des « lignes directrices » excluant de ses aides, les entités israéliennes opérant dans les colonies en territoire palestinien, commençant enfin à traduire ses principes par des actes.

Elle ne faisait que se mettre en conformité avec ses propres décisions, notamment celles du Conseil des ministres des Affaires étrangères du 10 décembre 2012, et avec le droit international qui interdit la colonisation d'un territoire occupé et tout soutien à cette pratique illégale. Les conclusions de ce même Conseil des ministres précisent également « que tous les accords entre l'État d'Israël et l'Union Européenne doivent indiquer sans équivoque et explicitement qu'ils ne s'appliquent pas aux territoires occupés par Israël en 1967 ».

Sous la pression du gouvernement israélien et du secrétaire d'État américain, Catherine Ashton, haute représentante de l'UE, a indiqué, à l'issue du Conseil des ministres des Affaires étrangères du 6 septembre que ces lignes directrices : « seraient appliquées délicatement, et bien sûr nous

souhaitons poursuivre une relation forte avec Israël ». John Kerry invitait le lendemain l'UE à suspendre l'application de ces directives pendant la durée... des négociations !

Le 10 septembre, une délégation de la Commission européenne s'est rendue en Israël pour « dissiper les inquiétudes d'Israël sur l'application des lignes directrices ».

Ces déclarations sont très inquiétantes et des voix s'élèvent de partout pour dénoncer cette attitude parmi lesquelles celles de 51 députés européens, anciens chefs de gouvernement et ministres des Affaires étrangères qui ont écrit à C. Ashton lui demandant de respecter « intégralement » les lignes directrices.

Un recul de l'Europe n'est pas exclu et serait catastrophique, c'est pourquoi l'AFPS, de nombreuses ONG et des militants des droits de l'homme sont intervenus auprès des élus pour leur demander de ne pas céder aux pressions israéliennes. ■

Une pétition en ligne permet d'interpeller les députés européens français

<http://act.eccpalestine.org/lobby/37/0/France>.

L'histoire occultée des Palestiniens 1947-1953

SANDRINE MANSOUR- ÉDITIONS PRIVAT.

Dans l'idéologie sioniste, l'expulsion des Palestiniens, au moment de la création d'Israël n'a pas existé. Il s'agissait simplement d'un exode volontaire, dû au résultat de la confrontation armée entre les troupes juives et les troupes arabes à la suite de la décision de l'ONU instituant l'État d'Israël.

Les Palestiniens auraient alors volontairement quitté leurs villages et leurs maisons. On ne pouvait rien reprocher aux forces juives. Pour Sandrine Mansour, historienne et chercheuse à l'Université de Nantes, la réalité est tout autre. Les recherches récentes des historiens, palestiniens ou israéliens, les textes rédigés par les diplomates français en poste en Palestine accumulés à Nantes, montrent qu'il s'agissait d'une part d'un plan préparé, élaboré par les leaders sionistes et

leurs bras armés : le plan Dalet ; et d'autre part qu'il s'est accompagné de nombre de crimes : villages détruits, ou occupés et terrorisés, massacres.

Enfin, l'intervention de forces terroristes sionistes a commencé avant la déclaration de l'ONU. Elle s'est poursuivie bien après : les Palestiniens, considérés comme « absents » voient leurs terrains confisqués et jamais ceux qui le désiraient n'ont pu rejoindre leurs maisons. Ils vont constituer le grand corps des réfugiés. C'est ce que, dans d'autres circonstances, on a pu appeler un plan de purification ethnique. Sandrine Mansour ne fait pas qu'affirmer ces réalités historiques. Elle le prouve en accumulant les preuves historiques.

Pour se faire comprendre, elle reprend l'histoire de la Palestine dans les années trente, dont la grande

révolte de 1936 ; elle montre également les difficultés du camp arabe. Les troupes syriennes, jordaniennes, égyptiennes et palestiniennes vont s'affronter aux forces juives, entraînés et équipés et vont souffrir des divisions de leurs autocrates respectifs.

L'expulsion, la Nakba, redevient ce qu'elle a véritablement été : le dernier épisode de la colonisation européenne. Et Deir Yassin reste dans nos mémoires à l'image d'Oradour-sur-Glane. Les Français ont pu garder des traces du massacre. Pas les Palestiniens. Le terme Palestine disparaît du langage administratif. Il faudra des années de résistance pour le faire revivre.

Aujourd'hui le silence, le déni ne sont plus tolérables. Personne de bonne foi ne peut contester ce passage de l'histoire du Proche-Orient. Et le travail très complet de Sandrine Mansour peut être une de nos armes pour contrer la légende sioniste et rétablir dans l'histoire la réalité de l'expulsion, avec son lot d'assassinats et de viols. On ne peut barrer d'un trait de plume une telle réalité. Toute histoire future de cette région passera par une reconnaissance de ce martyrologue. Le travail de Sandrine Mansour y contribue. ■

Christine Nozay nous a quittés. Elle avait découvert la Palestine et adhéré à l'AFPS après une mission en 2010. Malgré la maladie contre laquelle elle se battait depuis de nombreuses années, elle s'est toujours impliquée dans les activités locales. Christine est partie cet été peu de temps après avoir participé une dernière fois à la rencontre avec les Palestiniens de Jenin.

Françoise Lafragette nous a quittés en avril 2013 à la suite d'une douloureuse maladie. Elle a gardé jusqu'au bout une ouverture aux autres, un sens de l'injustice. Militante à la LDH, elle avait adhéré à l'AFPS en 2009 et participait souvent aux manifestations. Elle avait l'intention de faire un séjour de « cueillettes des olives » en Palestine mais sa santé ne le lui a pas permis.

Comité de rédaction

Michel Bernard, Bruno Fritel, Arlette Hamon, Pierre Leparoux, François Leroux, Christiane Rouzic

la solidarité, c'est aussi adhérer !

BULLETIN D'ADHÉSION 2014

Nom Prénom

Adresse

e-mail..... tél.....

Je cotise dans la tranche n° soit €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44

Maison des associations 21, allée Baco 44000 Nantes.

tranche	revenus mensuels	cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 - 1 000 €	25 €
3	1 000 - 1 500 €	40 €
4	1 500 - 2 000 €	55 €
5	2 000 - 2 500 €	70 €
6	2 500 - 3 000 €	85 €
7	3 000 - 3 500 €	100 €
8	+ 3 500 €	120 €